EXPLOITATION JAFFA

MÉMOIRE

L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES

Présenté au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mai 2021

364 P [X] NP [ ] DM113

L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes

6212-03-124

Exploitation Jaffa

Transport
Approvisionnement
Transformation



Fondée en 1985, Exploitation Jaffa œuvre principalement dans le transport et la collecte des matières résiduelles sous appels d'offres. Elle a également saisi plusieurs opportunités dans le transbordement de matières résiduelles, les opérations de plateforme de compostage, d'écocentre et autres contrats de gestion des matières résiduelles. À partir de son siège social situé en Gaspésie, l'entreprise gère différents points de service : Saint-Alphonse, Cap-Seize, Mont-Joli, Rimouski, Rivière-du-Loup et Témiscouata (carte en annexe). Une quarantaine d'unités composées de camions, de remorques et de machinerie et une équipe de 30 employés permettent à Exploitation Jaffa de réaliser les mandats qui lui sont confiés. Le succès de l'entreprise repose sur sa capacité d'adaptation face aux changements en trouvant des solutions novatrices ajustées à la réalité de son milieu.

Forte de ses 35 années d'expérience, l'entreprise constate que sa valeur ajoutée se trouve maintenant dans le développement des synergies en gestion des matières résiduelles.

Exploitation Jaffa propose à la Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent un nouveau modèle d'affaires basé sur la collaboration avec le secteur municipal et où les entreprises privées sont invitées à se développer en coopétition[1].

Exploitation Jaffa veut intensifier son apport aux initiatives de développement durable en proposant des services de transport, de tri et de transformation des matières résiduelles contribuant à l'autonomie des régions et à la réduction de l'empreinte écologique collective.

[1] La coopétition désigne une démarche qui vise à coopérer à plus ou moins long terme avec des acteurs de la concurrence. Un tel partenariat survient souvent sur des activités pour lesquelles les acteurs perçoivent dans la coopétition la possibilité d'économies (e-marketing.fr)

Exploitation Jaffa a reçu en 2020 l'autorisation ministérielle pour aménager et exploiter son centre de transformation régional des matières résiduelles à Saint-Alphonse, en Gaspésie (écocentre, centre de tri pour la collecte sélective, centre de tri pour les résidus de construction, rénovation et démolition [CRD], conditionnement des résidus et lieu de compostage). Le centre reçoit différentes matières, dont les résidus de CRD, dans l'objectif de les trier et de les transformer en produits à valeur ajoutée, principalement des matériaux de construction écoresponsable. L'entreprise prévoit mettre en service une ligne de tri à l'automne 2021, offrant enfin à la Gaspésie un centre de tri de résidus de CRD sur son territoire. Il est prévu que le centre de tri puisse également trier les matières recyclables des MRC Avignon, de Bonaventure et de La Haute-Gaspésie qui achemine actuellement ces matières hors région. Un volet recherche et développement est associé au centre.

Notre entreprise innove et vise la durabilité de ses pratiques et de ses produits. **Notre vision** est de **développer** un **réseau d'entreprises** et de **partenaires locaux,** maillés entre eux par des **échanges de matière et d'énergie**. Cette **symbiose industrielle** permettra d'**allonger** le **cycle de vie des ressources** et de **promouvoir** des **technologies responsables**, une **production réfléchie** ainsi que des **approches efficaces et respectueuses de l'environnement.**



La volonté d'Exploitation Jaffa au niveau régional est de développer un modèle efficace de gestion et de valorisation des matières résiduelles (principalement les résidus de CRD et les collectes sélectives), axé sur une économie durable et des partenariats et dans lequel les matières résiduelles ou les extrants d'une phase de production servent de matières premières dans une nouvelle production. Le tout vise un circuit le plus court possible entre génération, réutilisation et valorisation de matière. Exploitation Jaffa mise sur le potentiel de la chaîne régionale de valeurs des 3RV-E, soit la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et, finalement, l'élimination réduite au seul résidu ultime. À l'échelle de l'entreprise, nos actions permettent également de réduire le gaspillage et les sources d'énergie, d'éviter les matériaux non renouvelables et les matières ayant une faible possibilité de valorisation.

Contexte

Dans le contexte du mandat confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête et une audience publique portant sur l'**état des lieux et la gestion des résidus ultimes**, Exploitation Jaffa présente à la commission d'enquête les principaux enjeux qu'elle perçoit afin d'assurer le développement de son entreprise dans le respect de ses valeurs. De plus, Exploitation Jaffa veut inspirer la commission du BAPE par son exemple d'entreprise privée régionale contribuant activement à un avenir plus vert et plus durable pour les matières résiduelles au Québec. Bien qu'elles ne génèrent pas les plus grands volumes de matières résiduelles, les régions peuvent, à notre sens, faire partie de la solution provinciale.

Afin de pouvoir exploiter au maximum le potentiel de valorisation des résidus de CRD et matières provenant de la collecte sélective à notre **centre de transformation régional des matières résiduelles**, il est primordial que les contextes provincial et régional de gestion des matières résiduelles soient favorables à l'innovation pour la valorisation des matières résiduelles transformables en produits à valeur ajoutée. Certaines pratiques actuelles agissent plutôt comme un frein à cette innovation.

Exploitation Jaffa soumet, par le présent document, des recommandations afin d'éclairer la commission en ce sens.

Par ailleurs, la *Stratégie de valorisation de la matière organique* mentionne que certaines régions, dont l'Abitibi-Témiscamingue, la Côte-Nord et la Gaspésie, ne possèdent pas de centres de tri de résidus de CRD (MELCC, 2020). Exploitation Jaffa a obtenu un certificat d'autorisation pour son centre de gestion intégré des matières résiduelles, et met tout en œuvre pour développer des projets porteurs de valorisation en Gaspésie, en misant sur le partenariat avec les acteurs régionaux, en respectant les objectifs de développement durable et en croyant à l'économie circulaire.

Favoriser la valorisation de matières résiduelles en région et contribuer à l'économie circulaire

Notre mémoire traite spécifiquement des résidus de CRD et de la collecte sélective.

Le premier enjeu concerne la disponibilité des résidus de CRD, leur détournement de l'enfouissement ainsi que leurs usages. Cet enjeu se divise en trois volets :

- Le passage obligatoire des résidus de CRD par un centre de tri, à réglementer le plus rapidement possible;
- L'importance d'éliminer certains résidus de CRD comme le bois dans les matériaux de recouvrement des LET, une pratique qui semble injustifiable alors qu'il existe des solutions durables et rentables de valorisation de ce bois pour en faire des produits à valeur ajoutée;
- L'importance de la traçabilité des résidus de CRD, dans l'intention d'assurer une valorisation optimale de ces matières.

Le deuxième enjeu concerne la rentabilité du tri et de la valorisation des résidus de CRD, et se divise en trois volets :

- La nécessité de réduire les frais en région associés à la distance entre les centres de tri et les recycleurs / opportunités de valorisation, en favorisant les initiatives régionales et/ou en prévoyant une compensation financière;
- L'innovation, qui doit être favorisée à tout prix;
- La sensibilisation des citoyens et acteurs.

Ces volets sont détaillés dans les sections ci-dessous.

Le passage obligatoire des résidus de CRD par les centres de tri, à réglementer le plus rapidement possible

Dans le contexte des activités de notre centre de transformation régional des matières résiduelles et dans l'optique que la province réduise les résidus ultimes, **il est primordial d'augmenter le tri adéquat de toutes les matières résiduelles, pour en détourner le plus possible de l'enfouissement. Ainsi, les résidus de CRD devraient passer obligatoirement par un centre de tri avant d'être éliminés**, du moins lorsque le tri n'est pas effectué de manière optimale à la source (sur le chantier). Le centre de tri récupère les matières résiduelles possédant un potentiel de récupération/valorisation et permet d'en faire des produits à valeur ajoutée. La quantité de matières destinée à l'enfouissement serait donc réduite, prolongeant par la même occasion la durée de vie des lieux d'enfouissement.

Déjà dans les années 1990, le Plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* visait le bannissement du bois de l'élimination et le tri à la source ou le passage par les centres de tri. Le bannissement du bois à l'enfouissement se fait encore attendre en 2021 et le passage par les centres de tri n'est toujours pas obligatoire même sans tri à la source.

Bien que ce passage obligatoire des résidus de CRD par un centre de tri soit prévu par la *Stratégie de valorisation de la matière organique* (ci-après « la Stratégie ») sur l'horizon 2023 (MELCC, 2020), Exploitation Jaffa réitère l'importance de la mise en œuvre rapide de cette obligation.

La mise en application de cette obligation découlant de la Stratégie est urgente et contribuera à :

- **détourner de l'enfouissement les matières résiduelles qui peuvent être autrement valorisées;**
- **réduire la quantité de résidus ultimes enfouis;**
- **prolonger la durée de vie des lieux d'enfouissement;**
- **soutenir l'initiative au développement de solutions de valorisation de ces résidus.**

L'importance d'éliminer certains résidus de CRD comme le bois dans les matériaux de recouvrement des LET

En plus des sols utilisés comme matériel de recouvrement dans les LET, le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR) permet l'utilisation de matériaux alternatifs, dont le bois (LégisQuébec, 2020).

Le bois issu des CRD constitue une matière première de notre entreprise pour la fabrication de produits à valeur ajoutée, tel le béton léger écoresponsable composé de bois de CRD, gypse, verre et agrégat post-consommation. Actuellement, une partie de ce bois est indisponible pour une telle initiative de valorisation puisqu'il est dirigé vers des voies non durables, comme le recouvrement journalier, qui constitue au final de l'enfouissement. Nous comprenons l'intérêt économique du bois comme matériel de recouvrement, en raison du rapport poids (tonne métrique) vs volume (RECYC-QUÉBEC, 2019). Toutefois, la valorisation de cette matière devrait être priorisée et son utilisation en matériel de recouvrement alternatif limitée au minimum. Le bois enfoui contribue par ailleurs à générer des biogaz dans les lieux d'enfouissement.

La Stratégie prévoit la modification du REIMR en faveur de l'ajout de redevances sur les matériaux de recouvrement d'ici 2023, afin d'éviter l'utilisation de quantités excessives de tels matériaux et de favoriser davantage le recyclage des matières résiduelles (MELCC, 2020). La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* vise également à réduire la quantité de matériaux de recouvrement alternatifs ou autres usages dans les lieux d'enfouissement (excluant sols propres et contaminés) de 10 % d'ici 2024, par rapport à ce qui a été utilisé en 2015 (Gouvernement du Québec, [s. d.]). Ainsi, **nous sommes d'avis que :**

- **l'ajout de redevances sur le matériel de recouvrement prévu par la Stratégie devrait être mis en application le plus rapidement possible;**
- **les résidus de CRD valorisables, tel le bois, devraient être exclus des matériaux alternatifs de recouvrement.** Il serait également souhaitable que l'usage en ce sens de matières valorisables soit associé à des pénalités.

Ces mesures contribueraient à :

- **rendre disponible pour des initiatives d'innovation en valorisation et production à valeur ajoutée la portion du bois de CRD qui est actuellement enfouie;**
- **réduire les matières organiques dans les LET et, ainsi, les émissions de biogaz.**

L'importance d'instaurer un mécanisme de traçabilité des résidus de CRD

La Stratégie mentionne une aide financière pour favoriser le développement du réseau d'écocentres pour les résidus du bois, notamment par l'amélioration de leur accessibilité et l'instauration de bonnes pratiques (MELCC, 2020). Pour valider ces pratiques, il n'existe actuellement aucune exigence quant à la tenue d'un registre des matières transitant par un tel lieu, sauf dans le cas d'entreposage des matières dangereuses (MELCC, janvier 2021 (révision)). À ce propos, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* prévoit la mise en place d'un mécanisme de traçabilité obligatoire d'ici 2024 (Gouvernement du Québec, [s. d.]). Puisque ce dernier n'est pas encore détaillé, **Exploitation Jaffa propose la traçabilité des matières résiduelles transitant par les écocentres, qui permettrait d'encadrer davantage les pratiques, pour assurer que les matières résiduelles valorisables ne prennent pas le chemin de l'élimination.**

La nécessité de réduire les frais en région associés à la distance entre les centres de tri et les recycleurs / opportunités de valorisation

La gestion des matières résiduelles en région fait face à des défis que les grands centres vivent peu ou moins, notamment par le faible volume de matières résiduelles associées à un vaste territoire. De plus, les recycleurs sont souvent localisés loin des centres de tri et le coût du transport des matières résiduelles représente un obstacle significatif à la valorisation ou au recyclage. Il devient alors plus avantageux financièrement d'enfouir les matières résiduelles que de les transporter jusqu'aux recycleurs, malgré leur potentiel de valorisation. À titre d'exemple, les recycleurs de gypse, peu nombreux, étant principalement situés dans la région de Montréal (Deloitte, 2018), le coût de transport à partir de la Gaspésie est trop élevé par rapport au coût d'enfouissement pour justifier de les acheminer. **Ainsi, la proximité des opportunités de valorisation est essentielle à la viabilité des centres de tri (Vachon *et al.*, 2009), faute de quoi un incitatif financier pour compenser les frais de transport devrait être envisagé.**

Pour favoriser la valorisation des matières résiduelles, les initiatives doivent être encouragées, les matières résiduelles doivent être détournées de l'enfouissement et l'enfouissement doit absolument engendrer des coûts supérieurs à la valorisation. En ce sens, la Stratégie prévoit une hausse générale du taux des redevances à 30 $/tonne ainsi qu'une augmentation annuelle subséquente de 2 $/tonne. Cette mesure sert bien l'intention de détourner les matières résiduelles de l'enfouissement, mais son entrée en vigueur est présentée sur un horizon allant jusqu'en 2023, ce qui retarde la prise d'action (MELCC, 2020).

En ce qui concerne la situation en région, un incitatif financier permettant de compenser les frais de transport de matières résiduelles sur de longues distances vers les recycleurs favoriserait leur valorisation plutôt que leur élimination.

Dans le but d'améliorer la performance des centres de tri de résidus de CRD, la Stratégie mentionne que la reconnaissance des bonnes pratiques et les actions qui favorisent l'industrie verte innovante et le développement des marchés sont des moyens efficaces pour soutenir le développement de cette filière. **Exploitation Jaffa croit fermement en l'importance de ces moyens d'encouragement, qui devraient inclure des incitatifs financiers (modification des redevances à l'enfouissement, y compris sur les matériaux de recouvrement, redistribution des**

redevances aux transformateurs de matières recyclées locaux ou, en l'absence de ces derniers, aux centres de tri. Ceci permettrait de compenser les frais de transport pour l'acheminement de la matière. La prise en compte de la réelle performance en région, en tenant compte des contextes régionaux différents des grands centres, est également souhaitée.

En haussant les redevances à l'enfouissement, en favorisant le passage des matières vers les centres de tri et en prévoyant des incitatifs financiers aux recycleurs pour compenser les frais de transport, la valorisation des matières résiduelles serait grandement favorisée.

L'importance de favoriser l'innovation

La Stratégie prévoit que des efforts concernant le développement de débouchés à l'échelle locale seront déployés, et ce, de façon adaptée aux différentes régions du Québec (MELCC, 2020). L'économie des régions bénéficierait d'une valorisation accrue des matières résiduelles localement, ce qui contribuerait à limiter l'exportation de matières résiduelles valorisables vers les grands centres, à limiter l'importation de matières premières et à favoriser l'économie circulaire. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* prévoit d'ailleurs soutenir le développement de nouveaux marchés et diversifier les débouchés pour les matières récupérées et triées, en encourageant au maximum l'innovation et l'économie circulaire (Gouvernement du Québec, [s. d.]).

L'enfouissement des matières résiduelles valorisables nuit à l'innovation en brisant la chaîne d'approvisionnement, ce qui freine les initiatives innovantes et la recherche de solutions durables de valorisation. Dans l'optique de créer une valeur aux matières résiduelles et de favoriser l'économie circulaire en région, il est primordial d'encourager toute initiative qui transforme les matières résiduelles en matières premières et évite leur enfouissement.

Par exemple, le béton est un matériau coûteux et lourd. Un béton plus léger, contenant du bois ou de la poudre de verre, permettrait de réduire la quantité de ciment nécessaire et le coût du béton. La valorisation du bois ou du verre dans un béton léger contribuerait à une valeur ajoutée du produit, à des retombées locales ou régionales positives et à la réduction de l'enfouissement. **Exploitation Jaffa croit fermement en la nécessité d'encourager les entreprises innovantes par des lignes directrices ou une réglementation incitant à la valorisation des matières résiduelles et au développement de solutions locales.** De telles mesures auraient des impacts positifs sur les transports (moins de matières résiduelles exportées vers les recycleurs et de matières premières importées en région, ce qui diminuerait les émissions de GES), l'autonomie des régions, la création d'emplois, le développement d'expertise en région et la rétention des populations.

Les incitatifs à l'innovation devraient inclure des avantages financiers additionnels selon les résultats en termes de valorisation/recyclage réels.

Pour favoriser l'innovation, il faut conserver une souplesse dans la définition de « matières résiduelles valorisables », et conserver la possibilité de revoir cette dernière selon l'avancement des technologies. Présentement, certaines matières font face à des défis ou limitations de valorisation, mais l'innovation est la solution ! En Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent par exemple, le bois, le gypse et le verre étaient problématiques (aucun preneur local, coût élevé du transport hors région par rapport à l'enfouissement) et notre production à venir, assurera leur valorisation.

La réglementation en gestion des matières résiduelles vise à envoyer à l'élimination uniquement le résidu ultime et à valoriser un maximum de matières résiduelles. Toutefois, un résidu ultime se définit en fonction des capacités régionales, et de nombreuses pratiques autorisées actuellement nuisent à l'atteinte de cet objectif global. De plus, les disparités régionales amènent l'acceptation de pratiques « dérogatoires », qui limitent la réflexion que les entreprises pourraient entreprendre pour développer des pratiques et des technologies innovantes qui permettraient d'améliorer la gestion des matières résiduelles au Québec. **Nous sommes d'avis que les pratiques ne respectant pas l'objectif de réduction des résidus ultimes devraient être analysées avec prudence et autorisées uniquement dans les cas où elles ne nuisent pas à l'innovation et qu'aucune autre solution de valorisation n'est possible.**

Exploitation Jaffa est un exemple régional d'entreprise innovante et tournée vers l'avenir. La gestion actuelle des matières résiduelles, notamment les résidus de CRD, nuit à sa capacité d'innovation et limite son approvisionnement.

La 11e édition du baromètre industriel de STIQ confirme que les entreprises très innovantes sont plus performantes et plus compétitives, quelle que soit leur taille. Pas moins de 77 % des entreprises manufacturières sondées ont connu une augmentation de productivité après avoir innové et 62 % ont vu leurs coûts diminuer (Investissement Québec, 2021).

Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, mentionnait : « *Il est important de donner à nos entreprises le soutien nécessaire pour qu'elles puissent se doter de machines, de robots, d'équipements et de logiciels de pointe dans le domaine du numérique ou de l'intelligence artificielle. Nos entreprises doivent innover, être productives et plus compétitives pour faire face à la concurrence et pour rattraper notre retard de productivité. L'initiative Productivité innovation arrive au bon moment pour les accompagner afin qu'elles participent pleinement à la relance économique de tout le Québec.* » (Investissement Québec, 2021).

Isabelle Foisy, présidente-directrice générale de QuébecInnove, tenait des propos allant dans le même sens : « *La priorité qui est aujourd'hui donnée à l'innovation par le gouvernement représente une excellente nouvelle! Je suis fière que les réalisations des trois dernières années de toute l'équipe de QuébecInnove puissent se poursuivre au sein du Conseil de l'innovation. Insuffler une culture d'innovation dans nos entreprises et nos communautés demande un grand engagement de la part de tous les acteurs de l'écosystème, et je suis convaincue que ce nouvel organisme aura un effet majeur sur le développement socioéconomique du Québec au cours des prochaines années.* » (MEI, 2021).

La sensibilisation : un gage de succès!

L'implication des citoyens, des entrepreneurs et de tous les acteurs dans le tri des matières résiduelles, qu'il s'agisse de la collecte sélective ou des résidus de CRD, est essentielle pour la valorisation de ces matières. Par exemple, la contamination de la matière recyclée, engendrée par un tri sélectif déficient, est un défi majeur pour les marchés de débouchés et les procédés de recyclage, qui dépendent du soin avec lequel les résidus de CRD sont séparés (Deloitte, 2018). Selon la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, environ 49 % des Québécois estiment que tout ou une grande partie de ce qui est déposé dans le bac bleu est effectivement recyclé (Gouvernement du Québec, [s. d.]), ce qui limite l'adoption de meilleures pratiques de tri. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* vise à augmenter cette proportion de citoyens à 75 % pour 2023. Bien que des campagnes d'information et d'éducation permettent de sensibiliser les citoyens à améliorer le tri des matières recyclables, il reste encore du travail à faire. En région, un enjeu supplémentaire est l'exportation des matières résiduelles, qui contribue à ce que les citoyens ne voient pas directement le réemploi et le recyclage des matières résiduelles et ne soient pas incités à participer à l'effort collectif. En effet, la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent ne sont pas autonomes sur l'ensemble de leurs infrastructures, ce qui nécessite que des matières résiduelles, des matières recyclables, des résidus de CRD et des matières organiques soient transbordés pour être traités dans d'autres régions.

Cette réalité motive Exploitation Jaffa à faire de son centre de transformation régional un site de sensibilisation qui sera ouvert au public afin d'illustrer les modes de recyclage et de valorisation et de mettre en lumière les enjeux de gestion des matières résiduelles et les avantages des efforts réalisés. Exploitation Jaffa considère que la sensibilisation au tri des matières recyclables et le réemploi des résidus de CRD seront favorables globalement au bilan de saine gestion des matières résiduelles. Encore trop peu de gens connaissent les possibilités de réemploi de ces matériaux (Vachon *et al.*, 2009) et la sensibilisation constitue un enjeu majeur pour plusieurs intervenants. Notre entreprise souhaite mettre en lumière le potentiel de valorisation des résidus de CRD et ainsi sensibiliser davantage la population en ce qui concerne la valorisation des matières résiduelles. **Nous sommes d'avis que des efforts d'éducation et de sensibilisation auprès des citoyens en ce qui concerne le tri des matières résiduelles de même que le potentiel et les avantages du réemploi des résidus devraient être poursuivis et encouragés par les politiques, la réglementation et les incitatifs financiers à venir, du moins le temps de mettre sur pied un véritable système de création de valeur ajoutée.**

Nous recommandons que des incitatifs financiers soient versés aux différents intervenants de la valorisation des matières pour leurs initiatives de sensibilisation du public sur les possibilités de réemploi des résidus.

Bibliographie

Deloitte (2018). *Étude sur le gypse résiduel au Québec. Analyse de la filière de recyclage*. RECYC-QUÉBEC. 50 p.

Gouvernement du Québec ([s. d.]). *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plan d'action 2019-2024*. 2 p.

Investissement Québec (2021). Gouvernement du Québec. *L'initiative Productivité innovation propulse la compétitivité des entreprises québécoises*. Repéré à https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/linitiative-productivite-innovation-propulse-la-competitivite-des-entreprises-quebecoises en avril 2021.

LégisQuébec (2020). Gouvernement du Québec, Publications Québec. *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles - Loi sur la qualité de l'environnement*. Repéré à http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cr/q-2,%20r.%2019 en avril 2021.

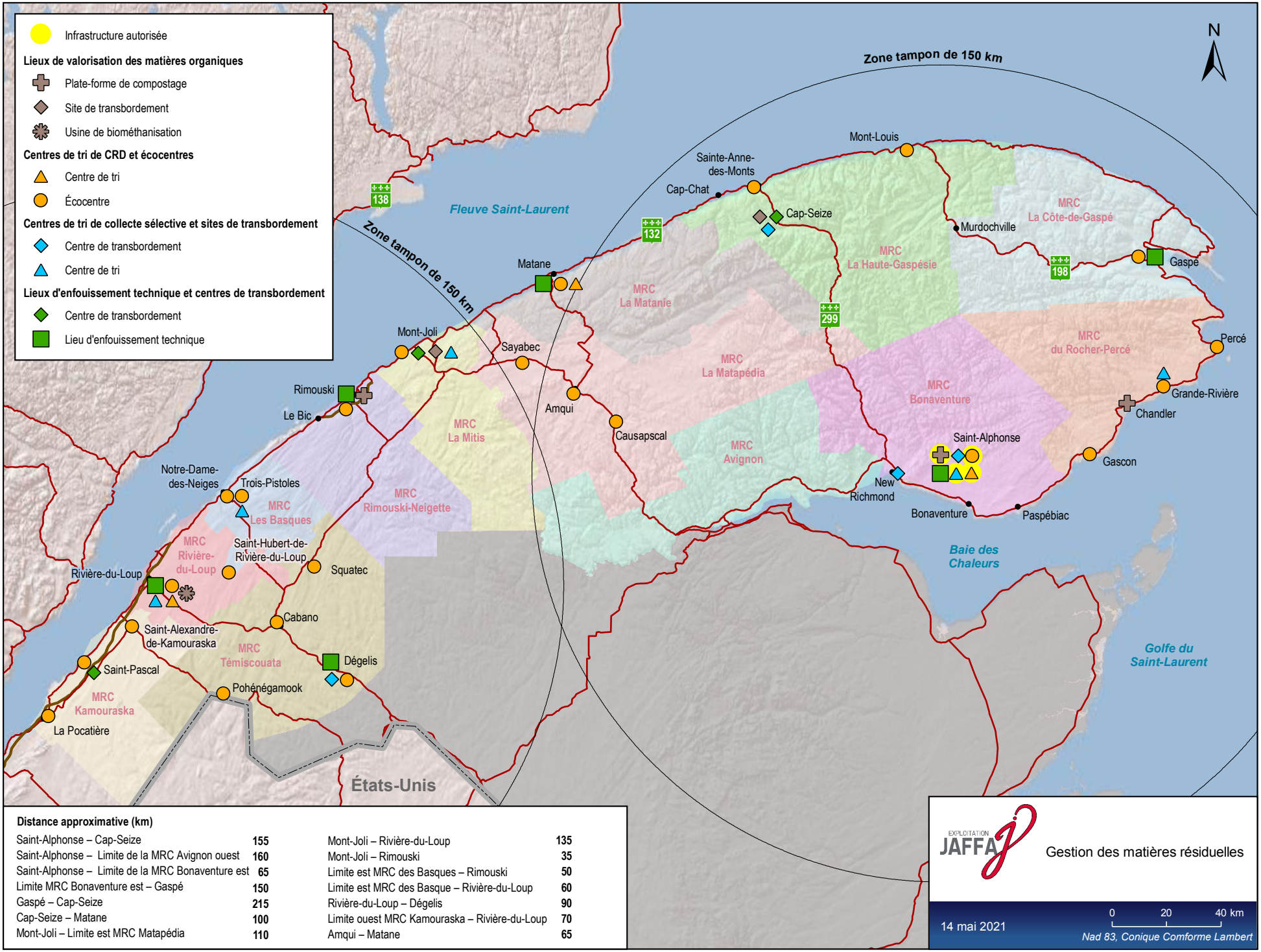
MEI (2021). Contact Cision. *Québec se dote d'un Conseil de l'innovation pour accompagner les entreprises*. Repéré à https://www.newswire.ca/news-releases/quebec-se-dote-d-un-conseil-de-l-innovation-pour-accompagner-les-entreprises-841124568.html en avril 2021.

MELCC (2020). *Stratégie de valorisation de la matière organique*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 50 p.

MELCC (janvier 2021 (révision)). *Info matières dangereuses résiduelles - Dépôt de résidus domestiques dangereux dans les écocentres*. Gouvernement du Québec, ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction des matières résiduelles, Direction des matières dangereuses et des pesticides. 4 p.

RECYC-QUÉBEC (2019). *Indice du prix des matières*. Repéré à https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/collecte-selective-municipale/indice-prix-matieres en avril 2021.

Vachon, J.-F. L., K. Beaulne-Bélisle, J. Rosset, B. Gariépy & K. McGrath (2009). *Profil de la gestion des débris de construction, rénovation et démolition (CRD) au Québec* (avec la collaboration de RECYC-QUÉBEC). 59 p.



N/Réf.: EXJJAF_2559_f1_Site_20210514